



2021_DELIB_24

Séance du 18 mai 2021

Nombre de membres

Au conseil : 15
En exercice : 15
Absents : 1
Procurations : 0
Pris part : 14

Date de convocation

14/05/2021

L'an Deux mil vingt, le 18 mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur DEVRIENDT Denis, étaient :

Présents : Christine BARNIER, Brice BLAQUIERE, David CLOT, Marion CORTINOVIS, Axel COULAZOU, Denis DEVRIENDT, Florian DURON, Sophie LOISEAU, Jean-Marc PUBELLIER, Diane PUJOL, Thomas QUINET, Nathalie RICHARD-ESCURET, Anne TORRENT, Catherine XUEREFF

Absents : Bernard KELLER

Secrétaire de séance : Marion CORTINOVIS

Tarifs cimetièrè

- Vu l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,
- Vu l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,
- Vu l'article L 2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessaire révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires, pour donner suite à la réorganisation du cimetière et à l'ajout d'un colombarium.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants en fonction des surfaces et des durées :

	15 ans	30 ans	50 ans
Colombarium	100 €	200 €	340 €
2.5 m²	210 €	420 €	700 €
5 m²	360 €	720 €	1 200 €
Chapelle	1 000 €	2 000 €	3 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire telle que mentionnée ci-dessus.
- **ABROGE** la délibération N°26 du 17 mai 2016

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,
Denis DEVRIENDT
Maire